

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juillet 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-090

ADHESION DE LA COLLECTIVITE
AU RESEAU FRANCOPHONE DES
VILLES AMIES DES AINES
(RFVAA) ET AU RESEAU MONDIAL
DES VILLES AMIES DES AINES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE
LA SANTE

NOTA : le Maire certifie que la
convocation du conseil municipal a
été faite et affichée le 26 juin 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
quatre juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria
Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par
M. Didier Amachalla, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Bibi Fatima Anli, M. Jean-Paul Babef par M. Armand
Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard
Robert, M. Henry Hippolyte par M. Guy Pernic, Mme
Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal
Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garcia
Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine
Lavielle par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla
Trécasce par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-090

**ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES
AMIES DES AINES (RFVAA) ET AU RESEAU MONDIAL DES VILLES AMIES
DES AINES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L121-21 ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le rapport présenté ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Logement - Habitat - Politique de la ville » réunie le 21 juin 2023 ;

Après appel de candidatures, M. le Maire propose Mme Karine Mounien et M. Franck Jacques-Antoine pour représenter la collectivité et procède au vote à main levée.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;

Article 2 : de désigner Mme Karine Mounien (titulaire) et M. Franck Jacques-Antoine (suppléant) pour représenter la collectivité au sein de l'association ;

Article 3 : de verser annuellement la somme de 600 euros correspondant à la cotisation au Réseau Ville Amie des Aînés ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU RESEAU FRANCO AMIES DES AINES (RFVAA) ET AU RESEAU MONDIAL DES VILLES AMIES DES AINES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En effet, la ville de Le Port comptabilise à ce jour plus de 6 000 personnes de plus de 60 ans soit environ 16 % de sa population. A l'horizon 2032, on estime ce chiffre à près de 8 900 et plus de 9 600 pour 2042. (Source – Analyse des Besoins Sociaux de 2021)

La Ville souhaite anticiper et prévenir l'évolution des besoins des seniors en termes de logements, d'accessibilité, de santé ou encore en termes de préservation de l'autonomie. Pour cela, la Maison des seniors développe depuis 2016, la politique de l'action sociale en faveur des aînés du territoire, concourant ainsi à leur épanouissement :

- Ouverture des droits
- Portage de repas à domicile
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Programmation hebdomadaire d'activités.

En outre et pour répondre au mieux aux besoins divers des aînés, le CCAS a entamé une actualisation du projet de service de la maison des seniors autour d'une réflexion multipartite notamment avec les seniors du territoire. Cet engagement serait valorisé par une labellisation de la collectivité. C'est ce que propose le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), qui a pour but de développer la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire au vieillissement de sa population et de permettre l'amélioration des conditions d'épanouissement des aînés.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents.

Cette adhésion nécessite la mise en œuvre des principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés¹
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

¹ Transports et mobilité; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication

Cette adhésion au RFVAA est une étape obligatoire pour entrer dans une démarche de labellisation et est de 600 € par an.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;
- de verser annuellement la somme de 600 euros correspondant à la cotisation au Réseau Ville Amie des Aînés ;
- de désigner un représentant et un suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

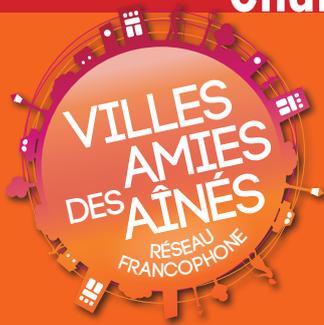
Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE





Charte du Réseau Francophone des VILLES AMIES des AÎNÉS

communes, villages,
métropoles, départements,
communautés de communes...

Règlement intérieur adopté lors de l'Assemblée Générale du RFVAA le 21/03/2019 à Dijon

« *Villes Amies des Aînés* » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer cette démarche au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires. Pour cela, le RFVAA s'engage à accompagner les collectivités, à valoriser leurs actions, et à les mettre en relation, permettant ainsi la communication et l'échange de bonnes pratiques.

Afin de s'adapter à l'évolution et à la pluralité des vieillesse dans notre société, il est important de s'engager dans une dynamique transversale, en œuvrant autour des huit thématiques de la démarche :

Espaces extérieurs et bâtiments : La possibilité de vieillir chez soi dans de bonnes conditions est fortement influencée par l'environnement extérieur. Il a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amie des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile. Il est important de porter une attention particulière à l'esthétisme des lieux, à l'accessibilité ou encore à la sécurité.

Transports et mobilité : L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont d'ailleurs directement dépendantes. Une Ville Amie des Aînés doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports. Il est important de veiller à la gamme de choix, à l'accessibilité ou encore à la conduite des seniors.

Habitat : Le logement est un critère essentiel au bien-être et à la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un domicile adéquat participe à préserver l'indépendance des aînés et a un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est nécessaire de veiller à l'offre de choix mais aussi aux questions d'accessibilité et d'adaptation afin de garantir à tous un parcours résidentiel cohérent tout au long de la vie.



Information et communication : Pour favoriser le vieillissement actif au sein des collectivités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information ainsi que de la lisibilité des informations communiquées tout en prenant en compte le défi de l'inclusion numérique à relever face à l'augmentation de l'utilisation de ces technologies au quotidien.

Lien social et solidarité : Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent à tout prix les favoriser. Le fait de soutenir le respect et l'inclusion sociale des aînés permet de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Culture et loisirs : La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être des aînés. Les Villes Amies des Aînés s'engagent à soutenir et accompagner les plus âgés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville. Il s'agit également d'un moyen pour lutter contre l'isolement en favorisant l'accès à des activités culturelles, sportives ou encore intellectuelles.

Participation citoyenne et emploi : La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à la société. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Il est important de veiller à la flexibilité et à l'offre de choix tant dans le domaine de l'emploi que dans celui du bénévolat. La question de la préparation à la retraite doit également être soulevée afin de permettre à chacun d'investir comme il le souhaite cette nouvelle période de la vie.

Autonomie, services et soins : Les services de santé et les aides médico-sociales constituent des critères essentiels au soutien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps. Cette thématique est en lien avec le soutien bénévole proposé au domicile des personnes âgées, les services à domicile ou encore les services de santé afin de permettre à tous de rester acteur de vie dans son territoire.

Cette dynamique transversale permet, à travers les différentes étapes successives de la démarche Villes Amies des Aînés, de mieux adapter l'environnement social et bâti et de soutenir le vieillissement actif. Le vieillissement actif est défini par l'OMS comme « *un processus qui consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.* ». Le terme « *actif* » ne doit ici pas être compris uniquement en termes de productivité économique ou d'activité physique, mais plutôt en termes de participation à la citoyenneté. En effet, chaque personne âgée doit avoir la possibilité de s'impliquer dans des activités économiques, sociales, spirituelles, culturelles et citoyennes.

L'engagement dans une telle démarche nécessite de la part d'une collectivité l'adhésion à un certain nombre d'objectifs et de valeurs qui doivent être appliqués à la politique de proximité et aux actions publiques.



Ainsi, les adhérents au RFVAA s'engagent à :

→ Permettre un vieillissement actif

Les personnes âgées souhaitent rester actrices de leur vieillissement, ce qui implique qu'elles doivent à la fois avoir le choix et le contrôle sur leurs lieux et modes de vie. Elles doivent également pouvoir se sentir intégrées et maintenues dans leur rôle social, quel que soit leur niveau d'autonomie : cela nécessite un environnement qui leur soit accessible et adapté. Si les habitudes prises au cours de la vie influent fortement sur l'état de santé dans l'avancée en âge, c'est aussi le cas de l'environnement : les territoires doivent donc tout faire pour encourager le vieillissement actif, en respectant les principes de choix, de liberté et de plaisir.

→ Lutter contre l'âgisme

L'âgisme est une discrimination largement répandue et qui a des effets néfastes avérés sur la santé des seniors. C'est pourquoi il est important, dans le cadre d'une démarche Villes Amies des Aînés, de veiller à ne pas alimenter de croyances et stéréotypes négatifs à l'égard des personnes âgées, mais également de lutter contre ces préjugés (campagnes de communication, actions locales présentées de façon à montrer une vision équilibrée du vieillissement, etc.)

→ Non discrimination

Les villes amies des aînés s'engagent à développer le sentiment d'appartenance des habitants de tout âge à la collectivité ou au territoire quels que soient l'âge, le sexe, les origines et l'état de santé, par une politique équitable qui garantit à chacun et chacune d'être traité(e) au même niveau, c'est-à-dire avec les mêmes devoirs mais également les mêmes droits, l'accès aux mêmes services. A ce titre, il ne s'agit pas de créer des dispositifs « pour toutes et tous », mais bien « pour chacune et chacun », c'est-à-dire prenant en compte la diversité des habitants.

→ Politique inclusive

Les villes amies des aînés cherchent à offrir une pluralité de propositions qui reflètent la diversité des aînés eux mêmes, afin de permettre à tout citoyen de profiter de son territoire et de ses services. Cela passe par la possibilité pour les personnes concernées de participer activement à la politique de proximité.

→ Accès à l'information

La fracture numérique est une réalité qui entraîne un risque supplémentaire d'exclusion des aînés, qui peuvent être peu à l'aise avec l'utilisation des nouvelles technologies. Il est donc fondamental, pour maintenir le lien avec eux, de garantir l'accès de tous aux informations du territoire sous d'autres formes que le numérique, ou de proposer des solutions alternatives. Les villes et territoires amis des aînés s'engagent également à faire preuve de transparence sur la nature des projets investis, qui doivent suivre une ligne de conduite claire.

→ Bienveillance

Quel que soit leur niveau d'autonomie, les personnes âgées possèdent une grande richesse de savoirs, de compétences et d'expertise qu'il faut valoriser. Elles doivent pouvoir se sentir acceptées au sein de leur propre communauté en tant que citoyens à part entière, et confortées dans le rôle social qui leur convient. Cela passe par un environnement collectif bienveillant à leur égard et par une attention particulière portée aux plus fragiles. Leurs préoccupations au sujet de leur santé, de leur sécurité, ou de leur environnement social et bâti, doivent être prises en considération.



→ Œuvrer durablement

La démarche VADA n'a de sens que si elle est effectuée dans une dynamique constante et pérenne, dans le respect des étapes décrites par l'OMS et le RFVAA. Les actions doivent tendre à se renouveler et à s'améliorer grâce aux retours des participants.

→ Remettre en question ses pratiques

Afin que ses interventions soient pertinentes et utiles à ses habitants, une ville amie des aînés ne cesse jamais d'interroger le bien-fondé de ses actions publiques, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Pour ce faire, elle prend en considération l'avis et les besoins exprimés par les principaux concernés.

→ Principe de concertation et de mutualisation

Chaque adhérent au RFVAA possède une expertise, des champs d'intervention et d'analyse qui lui sont propres et qui confèrent au RFVAA une très grande richesse et diversité. Chaque membre entend y contribuer en favorisant l'accès à ses bonnes pratiques via, notamment, les partages d'expérience publiés sur le site internet et les échanges avec les autres membres du réseau.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DU RÉSEAU

En adhérent, chaque membre du RFVAA s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur et les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- Avoir délibéré, lors d'un Conseil Municipal (ou communautaire, métropolitain, départemental, etc.), au sujet de l'adhésion au RFVAA, incluant la désignation d'un élu référent et le versement d'une cotisation annuelle ou avoir le cas échéant pris un arrêté municipal pour désigner un représentant de l'administration suppléant ;
- Se former à la méthode VADA ;
- Respecter la mise en œuvre des différentes phases de la démarche selon les critères indiqués dans le Guide français des villes amies des aînés ;
- Rencontrer, informer et associer les acteurs souhaitant entrer dans la démarche localement ;
- Organiser et participer à des manifestations valorisant le programme Villes Amies des Aînés ;
- Participer à la vie de l'Association en particulier lors de temps forts annuels (colloques, voyages d'étude, assemblées générales, formations, etc.) ;
- Envoyer annuellement un bilan d'étape de la démarche au RFVAA ;
- Communiquer son adhésion au RFVAA dans les supports de communication du territoire, tout en respectant la charte graphique.

Signé le :

à :

par :

Maire / Président de :

Signature :

*L'adhésion à la charte reste valable sauf renonciation expresse de l'adhérent ou non-respect des engagements.
Seul le Maire ou le Président est habilité à signer cette charte.*



WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®



LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES ÂÎNÉS

R

UNE
ASSOCIATION
DE LOI 1901

F

L’AFFILIATION
AU RÉSEAU
MONDIAL DES
VILLES ET
COMMUNAUTÉS
AMIES DES ÂÎNÉS
DE L’OMS

V

264 ADHÉRENTS
MARS 2023

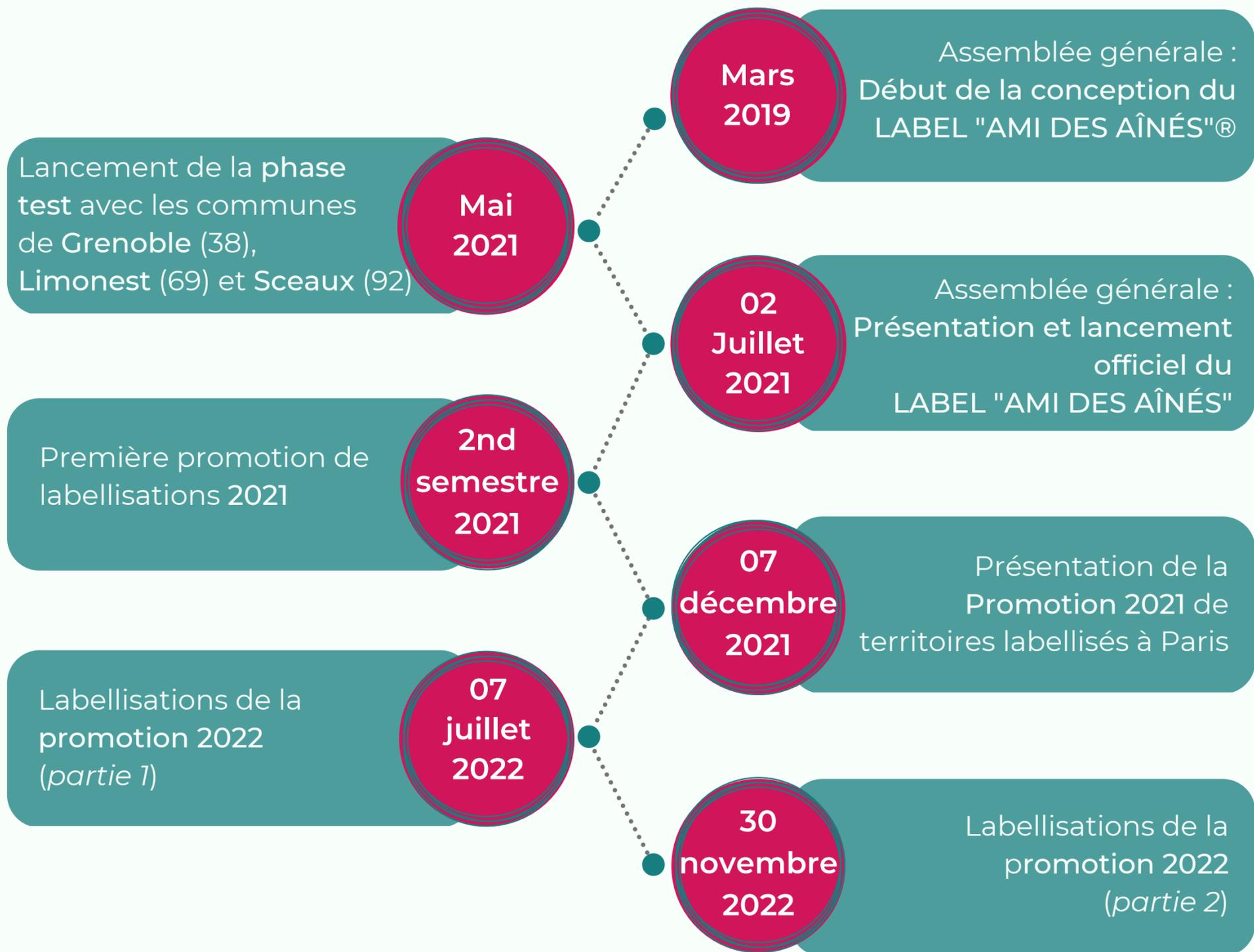
A

PLUS DE 17
MILLIONS
D’HABITANTS
VIVANT DANS UN
TERRITOIRE "AMI
DES ÂÎNÉS" EN
FRANCE

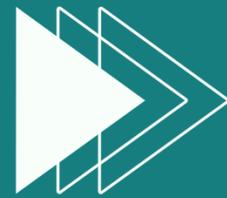
A

AU SERVICE
DES
COLLECTIVITÉS
DEPUIS 2012

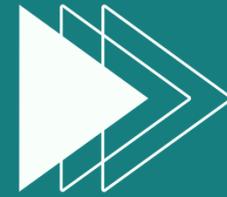
LA NAISSANCE DU LABEL « AMI DES ÂÎNÉS » ®



**17
TERRITOIRES
LABELLISÉS
POUR 6 ANS**



METZ (57)



BORDEAUX (33)

BOURGES (18)

BREST (29)

GRENOBLE (38)

NANTES (44)

LIBOURNE (33)

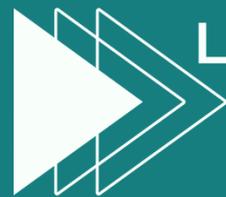
LIMONEST (69)

LOUVIERS (27)

PAYS DE MORMAL (59)

SAINT-DENIS DE LA REUNION (974)

SCEAUX (92)



CLAIX (38)

LES PENNES-MIRABEAU (13)

REIMS (51)

CD des YVELINES (78)



ARRAS (62)

60 TERRITOIRES "EN ROUTE VERS LE LABEL"



AVIGNON (84)
BANYULS SUR MER (66)
BARENTIN (76)
BELFORT (90)
BETTON (35)
BESANCON (25)
BEZIERS (34)
BOLLWILLER (68)
BOURGES (18)
CAEN (14)
CALUIRE-ET-CUIRE (69)
CHARLEVILLE-MEZIERES (08)
CHATEAUDUN (28)
CLAMART (92)
COULOUNIEIX-CHAMIERES (24)
DARNETAL (76)
DIJON (21)
DINARD (35)
DUNKERQUE (59)
ELBEUF-SUR-SEINE (76)
HUNINGUE (68)
JOIGNY (89)
LA FLECHE (72)
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION (85)
LA TOUR DE SALVAGNY (69)
LAXOU (54)
LE CHOLETAIS (49)
LE VESINET (78)
LORMONT (33)
LYON (69)
MARCHIENNES (59)

MARENNES HIERS BROUAGE (85)
MAXEVILLE (54)
MONTPELLIER (34)
MONTVAL-SUR-LOIR (72)
NEUVILLE-EN-FERRAIN (59)
NICE (06)
PERIGUEUX (24)
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ (44)
PORT JEROME SUR SEINE (76)
QUIMPER (29)
RENNES (35)
RENNES METROPOLE (35)
ROMANS SUR ISERE (26)
ROYAN (17)
SAINT-CHAMOND (42)
SAINT ETIENNE (42)
SAINT HERBLAIN (44)
SAINT JEAN DU GARD (30)
SAINT NAZAIRE (44)
SAINT QUENTIN (02)
SAINT PALAIS SUR MER (17)
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44)
SAUMUR (49)
SCHOELCHER (972)
TASSIN LA DEMI LUNE (69)
TOURS (37)
VALENCIENNES (59)
VAULX-EN-VELIN (69)
VILLENEUVE-D'ASCQ (59)

DÈS 2019, DES PARTENAIRES MAJEURS SE SONT ENGAGÉS AUX CÔTÉS DU RFVAA POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DU LABEL "AMI DES ÂÎNÉS"® ET LUI DONNER UNE LÉGITIMITÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE :

HISTORIQUE ET RAISONS D'ÊTRE DU LABEL

« AMI DES ÂÎNÉS » ®



Des partenaires financiers majeurs :



Partenaire certificateur :



Logiciel permettant de décliner le référentiel :



Crée par :



LES OBJECTIFS DU LABEL « AMI DES AÎNÉS » ®



Garantir la qualité et la pertinence des démarches Villes Amies des Aînés déployées dans les territoires

Donner envie aux collectivités territoriales d'initier une dynamique locale visant à favoriser la qualité de vie dans l'avancée en âge

Valoriser et diffuser les bonnes initiatives en faveur des générations âgées

Développer la qualité des politiques de l'âge dans les territoires

Améliorer l'environnement bâti et social des retraités français pour une plus grande qualité de vie

Proposer des outils d'ingénierie sociale visant à développer la réalisation de diagnostics, de démarches participatives, de mise en œuvre et d'évaluation de plans d'action

5 ENGAGEMENTS RÉPARTIS DE 108 À 114 CRITÈRES



Ma ville/collectivité s'engage pour répondre au défi démographique du **XXI^e siècle**



Ma ville/collectivité s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge



Ma ville/collectivité s'engage dans une gouvernance multipartenariale



Ma ville/collectivité s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés



Ma ville/collectivité s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé

Communes de moins de 5 000 habitants	Communes entre 5 000 et 20 000 habitants	Communes entre 20 000 et 100 000 habitants	Communes de plus de 100 000 habitants	EPCI & Départements & Régions
108 critères	110 critères	111 critères	111 critères	114 critères



LES SOUS- ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®



MA VILLE/COLLECTIVITE S'ENGAGE POUR REpondre AU DEFi DEMOGRAPHIQUE DU XXIIE SIECLE

- 1.1 Nous transformons les représentations sociales pour lutter contre l'âgisme
- 1.2 Nous comprenons et prenons en compte les spécificités liées à l'avancée en âge
- 1.3 Nous favorisons le sentiment d'appartenance de tous les habitants à leur territoire de vie en adoptant un regard positif sur l'âge
- 1.4 Nous garantissons l'intégration transversale des enjeux du vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques
- 1.5 Nous soutenons l'innovation sociale et nous nous appuyons sur le vieillissement comme levier de développement territorial
- 1.6 Nous prenons en compte la transition écologique dans nos politiques de l'âge

MA VILLE/COLLECTIVITE S'ENGAGE A CONSULTER ET IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE L'AGE

- 2.1 Nous réalisons le diagnostic participatif de notre territoire autour des huit thèmes
- 2.2 Nous maintenons une dynamique de consultation des aînés
- 2.3 Nous impliquons les différentes générations dans une réflexion sur la longévité
- 2.4 Nous assurons la représentativité des aînés consultés
- 2.5 Nous affirmons la citoyenneté et l'expertise d'usage des aînés à travers nos politiques publiques
- 2.6 Nous nous appuyons sur les éléments issus de la consultation des aînés pour construire et mettre en œuvre le plan d'action

MA VILLE/COLLECTIVITE S'ENGAGE DANS UNE GOUVERNANCE MULTIPARTENARIALE

- 3.1 Nous structurons et animons une gouvernance partenariale et participative
- 3.2 Nous nous formons et nous impliquons dans la démarche « amie des aînés »
- 3.3 Nous identifions, communiquons et agissons avec les acteurs du territoire
- 3.4 Nous inscrivons la dynamique « amie des aînés » dans une vision à long terme

4 MA VILLE/COLLECTIVITE S'ENGAGE A ELABORER UN ETAT DES LIEUX TRANSVERSAL SUR L'USAGE DU TERRITOIRE PAR LES AINES

- 4.1 Nous développons une culture et une vision communes des enjeux du vieillissement de notre territoire
- 4.2 Nous réalisons l'état des lieux statistique de notre territoire
- 4.3 Nous réalisons l'état des lieux thématique et partenarial de notre territoire
- 4.4 Nous proposons des préconisations afin de construire le plan d'action en respectant les principes fondamentaux de la démarche « amie des aînés »

5 MA VILLE/COLLECTIVITE S'ENGAGE A REALISER UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE SANTE

- 5.1 Nous priorisons des thématiques et définissons des actions agissant sur l'environnement bâti et social
- 5.2 Nous prenons en compte la temporalité dans l'élaboration du plan d'action
- 5.3 Nous mettons en place le suivi et l'évaluation du plan d'action
- 5.4 Nous accompagnons chaque transition en veillant à la bonne appropriation de la démarche « amie des aînés » lors d'un changement de référent
- 5.5 Nous partageons nos bonnes pratiques et nous donnons de la lisibilité aux actions que nous menons
- 5.6 Nous sommes acteurs du déploiement d'une dynamique territoriale

LES SOUS- ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®



LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU LABEL « AMI DES ÂÎNÉS » ®



Niveau : Bronze Argent Or Platine

A l'avenir des mentions spéciales thématiques

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

HABITAT

AUTONOMIE SERVICES ET SOINS

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

INFORMATION ET COMMUNICATION

CULTURE ET LOISIRS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LES CRITÈRES INDISPENSABLES À L'OBTENTION DU LABEL



- **IMPLIQUER LES AÎNÉS...**

- en organisant un diagnostic participatif
- en intégrant les préconisations issues du diagnostic participatif dans le plan d'action
- en impliquant les aînés dans la mise en œuvre des actions du plan
- en intégrant des aînés au comité de pilotage

- **ORGANISER LA GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE...**

- à travers la création d'un comité de pilotage
- en identifiant les acteurs du territoire pouvant être impliqués dans les huit thématiques de la démarche

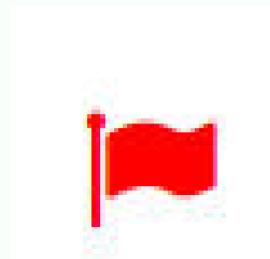
- **RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE INTÉGRANT...**

- un chapitre statistique et démographique
- un chapitre pour chacun des huit thèmes de la démarche VADA

- **RÉDIGER UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL**

- **PRÉSENTER EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE, À CHAQUE MANDAT, L'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE VADA**

3 TYPES DE CRITÈRES



LES CRITÈRES "RECOMMANDÉS" POUR LESQUELS UN ZÉRO EST ÉLIMINATOIRE :

Ces indicateurs, dont l'importance a émergé dès la construction du Protocole de Vancouver par l'Organisation Mondiale de la Santé ou qui sont des marqueurs incontournables de l'appartenance au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, sont obligatoires pour obtenir le label

EXEMPLES D'INDICATEURS Recommandés pour lesquels un zéro est éliminatoire

- Organisation de réunions participatives avec les aînés afin de faire émerger les spécificités du territoire → **Avez-vous réalisé un diagnostic participatif à travers l'organisation de réunions à destination des aînés vivant dans votre territoire ?**
- Rédaction du plan d'action pluriannuel → **Avez-vous rédigé un plan d'action ?**



LES CRITÈRES "RECOMMANDÉS"

Ces indicateurs sont des éléments phares du programme VADA. Leur mise en place est fortement recommandée pour mieux adapter les politiques publiques locales au vieillissement et permettent donc d'évoluer fortement dans les niveaux de labellisation

EXEMPLES D'INDICATEURS Recommandés

- Sensibilisation de l'ensemble des services à la démarche VADA → **Est-ce qu'un temps spécifique de sensibilisation aux enjeux du vieillissement a été proposé à des représentants de tous les services de la collectivité ?**
- Valorisation des aînés en tant que ressources actives pour le territoire → **Votre collectivité veille-t-elle à mettre en valeur les aînés en tant que bénévoles, grands-parents, citoyens, porteurs de connaissances ?**



LES CRITÈRES "SUGGÉRÉS"

Ces indicateurs sont les caractéristiques des valeurs fondamentales du programme VADA. Leur mise en œuvre dans le territoire, permettant d'illustrer l'exigence et l'engagement des acteurs locaux, permettra d'obtenir les niveaux de labellisation les plus élevés.

EXEMPLES D'INDICATEURS Suggérés

- Création d'une campagne de promotion de la place des aînés dans la société → **Avez-vous déjà créé une campagne (photos, affichage, exposition ou autres) de lutte contre l'âgisme, de promotion de la place des aînés dans la société ou encore de mise en valeur des retraités dans votre collectivité ?**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE



LE LOGICIEL ANCODÉA

ChangeforSaaS
SOLUTIONS

AnCodea

Catégorie

1 Ma ville/collectivité s'engage pour répondre au défi démographique du XXI^e siècle (0 / 23)

2 Ma ville/collectivité s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge (0 / 37)

3 Ma ville/collectivité s'engage dans une gouvernance multipartenariale (0 / 27)

4 Ma ville/collectivité s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés (0 / 14)

5 Ma ville/collectivité s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé (0 / 24)

Question

1.1.1 Avez-vous mené une campagne de lutte contre l'âgisme, de promotion de la place des aînés dans la société ou encore de mise en valeur des retraités dans votre collectivité ? 0 / 1

- Non
- En cours
- Partiellement
- Oui

1.1.2 Votre collectivité a-t-elle déjà organisé des sessions de sensibilisation des agents d'accueil aux particularités des habitants retraités ? 0 / 1

- Non
- Envisagé
- Partiellement
- Oui

1.2.1 Votre collectivité a-t-elle déjà remis en question ou réfléchi aux critères d'âges existant pour accéder à certains services ou dispositifs ? 0 / 1

- Non
- En cours
- A mettre à jour
- Oui

1.2.2 Votre collectivité applique-t-elle la possibilité pour les agents de la collectivité de faire don de jours de congés à des collègues proches aidants ? 0 / 1

- Non
- En cours
- Oui

1.2.3 Votre collectivité a-t-elle lancé des temps de réflexion autour de la question du rythme, y compris en lien avec le sujet de l'avancée en âge ? 0 / 1

- Non
- En cours
- Oui

1.2.4 Votre collectivité porte-t-elle deux politiques distinctes sur les sujets du vieillissement et du handicap ? 0 / 1

- Non
- Partiellement
- Oui

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023
ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE

LE LOGICIEL ANCODÉA

ChangeforSaaS
SOLUTIONS

AnCodea

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023
ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE

Oui

4.2.1 ? Avez-vous intégré et analysé les indicateurs suivants dans votre état des lieux

Les indicateurs obligatoires sont :

- Structure et évolution de la population par grandes tranches d'âges
- Nombre, part et évolution des + 60 ans et des + 75 ans
- Évolution de l'Indice de vieillissement sur la commune (pop 65 ans et plus / moins 20 ans)
- Nombre et évolution des retraités du régime général sur la commune
- Taux de pauvreté comparé des ménages par tranches d'âges (Ensemble / et tranches d'âges 50-59/60-74/+75 ans)
- Part et évolution des retraités du régime général de la commune exonérés de la CSG
- Part de personnes de plus de 80 ans vivant seules
- Nombre de retraités à risque de fragilité sociale du régime général
- Nombre de commerces et services de proximité
- Part des plus de 75 ans dans la population des QPV (critère non applicable pour les territoires non concernés)

4.2.2 rs statistiques par quartier dans 0 / 1

4.3.1 dans votre état des lieux du territoire 0 / 1

4.3.2 ports et la mobilité dans votre état 0 / 1

4.3.3 ATTENTION : L'état des lieux doit obligatoirement être mis à jour tous les 6 ans maximum ces extérieurs et bâtiments dans 0 / 1

Partiellement
 Oui



LES TARIFS

(DISTINCT DU COÛT DE LA COTISATION ANUELLE AU RFVAA)

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023
ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE

FORMULE EN ROUTE VERS LE LABEL

Tarif unique de 300€

FORMULE LABELLISATION

Année	Collectivités de moins de 5 000 habitants	Collectivités de 5 000 à 20 000 habitants	Collectivités de 20 000 à 100 000 habitants	Villes de plus de 100 000 habitants	EPCI de plus de 100 000 habitants et départements
2023	1 400€ (6 960€)	2 000€ (6 960€)	3 500€ (6 960€)	4 500€ (6 960€)	6 960€
2024	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)
2025	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)	0€ (2 150€)
2026 (Audit de suivi)	1 000€ (4 550€)	1 500€ (4 550€)	2 500€ (4 550€)	3 500€ (4 550€)	4 550€
2027	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)
2028	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)	0€* (2 150€)
2029	----- Audit de renouvellement -----				
Total pour 6 ans	2 400€* (20 110€)	3 500€* (20 110€)	6 000€* (20 110€)	8 000€* (20 110€)	11 510€* (20 110€)

Le Ministère chargé de l'Autonomie, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,
la Banque des Territoires et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

LE FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS



Soutenu par :



AXE 1 : UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES

Une bourse de **10 000 €** (pour 1 catégorie) de **15 000 €** (pour 2 catégories)
ou de **20 000 €** (pour 3 catégories)

- **Structuration de la gouvernance** en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire
- **Élaboration d'un état des lieux** transversal du territoire
- Animation et synthèse du **diagnostic participatif**





VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

CAMILLE DAVAÏ, CHARGÉE DES ADHÉSIONS ET DES LABELLISATIONS

cdavai@rfvaa.com





Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 974-219740073-20230704-DL_2023_090-DE



BAREME DES COTISATIONS 2023

Tranches	Montant des cotisations 2022	Montant des cotisations 2023
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	130 €	130 €
Communes ou territoires de 5 000 à 20 000 habitants	350 €	350 €
Communes ou territoires de 20 001 à 50 000 habitants	600 €	600 €
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1 000 €	1 000 €
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 500 €	1 500 €
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 300 €	2 300 €
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 900 €	2 900 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 700 €	3 700 €
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4 500 €	4 500 €
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9 000 €	9 000 €
Membres associés à titre individuel	30 €	30 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	330 €	330 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550 €	550 €
Organismes privés à vocation nationale	1 900 €	1 900 €

